



DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ ET  
DE LA COHÉSION SOCIALE

Tél. 03 20 66 58 15

Fax. 03 20 66 58 35

**DECISION**

**DEC/2024/AS/11**

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal de Hem en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Considérant qu'il y a lieu de passer avec l'association « Le Jardin des Bennes », représentée par Alexandre DEBREUCK, Président, une convention portant sur l'organisation d'ateliers « Repair Café », dans le cadre de l'atelier partagé hémois.

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : de passer avec « Le Jardin des Bennes », bâtiment B, 87 rue du bois 59940 ESTAIRES, une convention portant sur l'organisation d'ateliers « Repair Café », un samedi matin par mois, selon un planning conjointement défini.

**ARTICLE 2** : La prestation consistera à assurer six ateliers « Repair Café » dans le cadre de l'atelier partagé hémois.

En cas de crise sanitaire entraînant des mesures de restriction ayant un impact sur les interventions, la Ville pourra annuler les séances prévues. Celles-ci ne seront pas facturées.

**ARTICLE 3** : L'organisateur s'engage à payer la prestation 2024, d'un montant total de 2 278,90 euros TTC (deux mille deux cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-dix centimes), sur présentation d'une facture établie par le prestataire et déposée sur le portail « Chorus », comme suit :

- 2 278,90 euros TTC, au 15 juin 2024

**ARTICLE 4** : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

**ARTICLE 5** : Ampliation de la présente décision sera adressée pour attribution à Monsieur le Préfet du Nord et à Monsieur le Receveur Percepteur de Villeneuve d'Ascq.



Hem, le

19 JAN. 2024

Francis VERCAMER

Maire de HEM

Vice-président de la MEL